

obligations à l'égard du Canada, il faudrait que les États-Unis mettent sur pied un programme à financement spécial, autorisé par le Congrès, qui viserait expressément les pluies acides et les principales sources d'émissions. Il revient aux Américains de décider des moyens qu'ils comptent adopter, dans la mesure où les résultats nous donnent satisfaction. Pour ma part, je puis vous assurer que nous sommes disposés à nous acquitter de nos obligations envers les États-Unis. Le Sénat et la Chambre des communes ont d'ailleurs adopté récemment à l'unanimité la Loi modifiant la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique afin d'obtenir, au niveau fédéral, les pouvoirs voulus pour nous acquitter de nos obligations. Nous attendons des États-Unis qu'ils s'acquittent à leur tour de leurs obligations envers le Canada.

**La révision aux
É.-U. de la Loi
relative à la
salubrité de l'air**

Le problème des pluies acides revêt une telle gravité que nous ne pouvons accepter d'autres reports inutiles. Il faut agir maintenant, et le plus rapidement possible, sinon nous ajouterons aux dégâts irréversibles. À l'heure actuelle, le défi majeur pour les États-Unis consiste à veiller à ce que la révision de la Loi relative à la salubrité de l'air, effectuée à l'heure actuelle par le Congrès, fasse reconnaître aux États-Unis leur obligation d'enrayer la pollution actuelle et d'empêcher toute dégradation transfrontière ultérieure. Il est rassurant que la Commission nationale sur la qualité de l'air ait reconnu, dans son rapport récent au Congrès, le besoin de mesures spéciales visant à réduire les pluies acides en diminuant le niveau d'émissions d'anhydride sulfureux.

Le Canada attend des États-Unis qu'ils reconnaissent leur obligation d'absorber les coûts réels de ces activités, surtout celles des centrales thermiques qui produisent des polluants engendrant les pluies acides, plutôt que d'exporter ces coûts outre-frontière sous forme de dommages à notre environnement. Aucune interprétation sensée des principes de droit international ne permet aux États-Unis de justifier la continuation des pratiques actuelles qui veulent que ce pays retire des avantages économiques importants de certaines activités, tout en exportant au Canada des inconvénients considérables, surtout si l'on considère que nos voisins disposent de techniques qui leur permettraient d'enrayer ces inconvénients. J'ai bon espoir que l'injustice fondamentale de cette situation et la nature inacceptable des dégâts causés dans nos deux pays par les pluies acides inciteront nos deux gouvernements à prendre, d'un commun accord, les mesures propres à relever ce défi. Je souhaite seulement que ces mesures soient prises sans tarder, et qu'il s'en trouve parmi vous des personnes qui contribueront à réaliser ce vœu.